



Fiche G22TER

GESTION, COMPTABILITE ET TARIFICATION

LOI DE FINANCE 2019 : IMPACTS FISCAUX ET ECONOMIQUES
POUR LES ASSOCIATIONS DE SERVICES À LA PERSONNE

Objectifs

- ◆ Comprendre et assimiler le champ d'application et les principales conséquences de la loi de finance 2019 (assujettissement à la TVA, lucrativité des activités et impôts commerciaux)
- ◆ Vérifier que le nouveau cadre fiscal ne remet pas en cause les équilibres économiques et la pérennité des associations de services d'aide à la personne
- ◆ S'adapter aux évolutions éventuelles

Programme

Conditions générales à respecter afin de bénéficier des taux réduits de TVA sur les prestations de Services d'aide à la personne

- ◆ Prestations exercées à titres exclusif
- ◆ Prestations effectuées au domicile
- ◆ Agrément, autorisation et déclaration

Rappel des taux de TVA des différentes prestations de services d'aide à la personne

- ◆ Les activités relevant du taux réduits de 10%
- ◆ Les activités relevant du taux réduits de 5,5%
- ◆ Les activités relevant du taux à 20%

Conditions préalables à respecter pour bénéficier de l'exonération de TVA

- ◆ La gestion désintéressée
- ◆ Le caractère non lucratif des activités

Conditions supplémentaires instituées par la loi de finance 2019

- ◆ Public en situation de fragilité ou de dépendance
- ◆ Nature des services ciblés (bénéficiant du taux réduit de 5,5% ou de 10%)

Démarche pratique pour l'analyse de la situation fiscale de l'association

- ◆ Checklist des questions à poser et des informations à collecter
- ◆ La lucrativité peut-elle entraîner un assujettissement général aux autres impôts commerciaux (IS, CFE, CVAE) ?

Démarche pratique pour gérer les conséquences possibles de la loi finance 2019

- ◆ Organisation comptable et analytique
- ◆ Evolution possible de la tarification
- ◆ Filialisation ou sectorisation des activités commerciales

Date (s) :

19 mai 2020

Lieu :

URIOPSS IDF

Durée :

1 jour (7 heures)

Tarif adhérents :

310 €

Public :

Responsables comptables et financiers

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Apports théoriques
- ◆ Cas pratiques
- ◆ Remise d'un support pédagogique

Intervenant (s) :

Cédric LAVEDRINE, Expert comptable et commissaire aux comptes, membre de la commission association du l'Ordre des Experts-Comptables d'Ile-de-France

Suivi et évaluation :

- ◆ Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation
- ◆ Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.



Pour s'inscrire,
[cliquer ici](#)